

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMpte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 2 juillet 2021

Nombre de membres
du conseil municipal :

en exercice : **15**
présents : **13**
votants : **15**

L'an deux mil vingt et un
le deux juillet à dix-neuf heures et quinze minutes
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 24 juin 2021

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mmes BOISSEAU Audrey, JORLAND Sandrine, SOULIER Laëtitia, MM STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie, M MARION Bertrand et Mme BALAVOINE Claudia.

Excusés : M FONCLAUD Dimitri (1 pouvoir à Mme COUTURIER Nathalie) et M MARUEJOULS (1 pouvoir à M Samuel GONNON).

Secrétaire de séance : M MARION Bertrand.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la signature d'une convention qui sera éditée pour la demande de subvention demandée dans le cadre d'un appel à projets pour un socle numérique à l'école élémentaire. Après approbation à l'unanimité de l'ordre du jour complémentaire ainsi que du compte rendu du conseil municipal du vendredi 21 mai 2021, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Demande de subvention demandée dans le cadre d'un appel à projets pour un socle numérique à l'école élémentaire : signature de la convention.

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier d'appel à projet pour un socle numérique à l'école de Belmont a été déposé. Un devis avait été établi pour l'acquisition d'un ordinateur et de 12 tablettes ainsi qu'un abonnement sur 3 ans à Beneylu school.

Le dossier de candidature a été retenu et l'étape suivante consiste à établir et signer une convention qui servira de support au paiement de la subvention accordée en fonction des éléments décrits dans le dossier.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention. Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention.

Reprise des services de la cantine et de la garderie périscolaire par la commune : signature de conventions

Monsieur le Maire rappelle que l'association Les Ptits Loups qui gérait la garderie périscolaire ainsi que l'association l'AREB qui s'occupait de la cantine vont être dissoutes au 31 août 2021. La commune souhaite reprendre en régie directe ces deux services à la place des associations.

Le Maire devra signer avec chaque association une convention fixant les conditions financières de reprise à partir des comptes certifiés de cet organisme.

La convention précisera en particulier l'actif immobilisé de l'association (matériel), l'actif circulant (impayés des parents) et le passif (impayés fournisseurs, dettes) et le solde de

trésorerie de clôture à la date de cessation de son activité qu'elle devra reverser à la commune.

La convention sera signée par monsieur le Maire et les Présidents des deux associations.

A partir du 1^{er} septembre, monsieur le Maire propose au conseil que la facturation et l'encaissement des factures de cantine et de garderie se fassent par une régie via le logiciel BL enfance associé à un compte bancaire spécifique à ouvrir auprès de la Direction des Finances Publiques du 69. Ainsi les parents pourront payer par internet (carte bleue ou virement). Le régisseur devra reverser périodiquement ses recettes à la trésorerie et la commune émettra alors un titre global de régie.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité acte la reprise de la cantine et de la garderie périscolaire en régie directe par la commune à partir du 1^{er} septembre 2021. Le conseil autorise monsieur le Maire à signer une convention avec l'association l'AREB et une deuxième avec l'association Les P'tits Loups fixant les conditions financières de reprise des comptes.

Création d'une commission périscolaire

Dans le cadre de cette reprise des deux services par la commune à la rentrée prochaine, monsieur le Maire souhaite qu'une commission périscolaire soit créée sous sa présidence. Après discussion, les élus à l'unanimité valident les candidatures de monsieur le Maire (Président) et de mesdames Sylvia Maillot, Laëtitia Soulier, Marie Malleville, Chrystelle Bridet, Audrey Boisseau, Patricia Duceau et de monsieur Dimitri Fonclaud.

Monsieur le Maire précise que plusieurs personnes vont être formées pour l'utilisation du logiciel BL enfance sur trois jours (26, 27 juillet et 7 octobre) : mesdames Sylvia Maillot, Marie Malleville, Chrystelle Bridet, Patricia Duceau et monsieur le Maire. Dans un premier temps, compte tenu du retard pris pour l'installation du logiciel, les parents inscriront leurs enfants sur les documents papier habituels.

Les tarifs restent pour le moment inchangés et un bilan sera fait par la commission périscolaire au bout de trois mois de fonctionnement afin de réajuster ou non les prix.

Monsieur le Maire donne lecture des règlements actuels du restaurant scolaire et de la garderie qui restent inchangés dans un premier temps mais qui pourront évoluer après le bilan réalisé.

C'est madame Marie Malleville qui est responsable de la restauration scolaire et qui réceptionne et prépare les repas reçus en liaison froide. Pour le service ce sont mesdames Valérie Paulus, Corinne Marin Morra et Léa Chasset qui assurent l'aide et la surveillance des enfants.

Il y a deux services, le premier à 11 heures 30 et le second à 12 heures 15.

Les horaires de la garderie sont de 7 heures 15 à 8 heures 20 et de 16 heures 20 à 18 heures 30. C'est madame Chrystelle Bridet qui est responsable et un recrutement est en cours pour remplacer la deuxième personne madame Kimberley Berjot qui déménage et qui ne reprendra pas en septembre. Suite à l'annonce parue sur le centre de gestion, les quatre candidates qui avaient postulé n'ont pas donné suite et ne se sont pas présentées à l'entretien prévu. La commune recherche donc toujours un agent de surveillance pour la garderie du soir.

Extension de l'école : validation du projet et autorisation donnée au Maire pour la signature du contrat de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'extension de l'école est à l'étude. Il consiste en la création d'une salle polyvalente de 125 m² transformable en deux classes de 60 m², avec l'aménagement de locaux de rangement (15 m²), la création de deux WC supplémentaires dont un WC handicapés et l'aménagement d'un dégagement de 19 m² qui est la liaison entre le bâtiment existant et l'extension permettant de garder la 2^{ème} sortie vers l'extérieur et la 2^{ème} sortie vers la cour.

Monsieur le Maire fait circuler les plans aux élus et les commente.

Les travaux sont estimés à 295.000 € HT, somme à laquelle il faut rajouter l'esquisse d'avant-projet sommaire 5.000 € HT, l'avant-projet définitif 8.000 € HT, le dossier de consultation 2.000 € HT et la direction technique 10.000 € soit 390.000 € TTC.

La provision pour l'assurance du chantier est de 9.000 € HT et la mission SPS Sécurité et Protection de la Santé à 6.000 € HT.

Le montant global sera de 408.000 € TTC et monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il ne faudra pas dépasser cette somme. Il propose que la commune signe le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'atelier d'architecture Sériziat à Limonest.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité valide le projet présenté et autorise monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Seriziat architecture.

Questions diverses

-Conseil d'école du 21 juin

Le bilan des activités de l'année a été présenté par madame la Directrice par classe.

La remise des livres pour les CM2 est fixée au 29 juin à 16 heures 30.

Pour préparer la rentrée, une commande de chaises, bureaux, bancs, étagères a été passée.

Du matériel de sport et des talkies walkies vont être commandés. C'est le Sou des écoles qui va acheter un meuble pour la bibliothèque.

Les effectifs pour la rentrée sont à ce jour (car ils risquent encore d'évoluer) de 88 élèves réparties en quatre classes :

11 PS

16 MS

15 GS

13 CP

9 CE1

11 CE2

8 CM1

5 CM2

Madame la Directrice est revenue sur les difficultés rencontrés pour appliquer les mesures imposées liées au COVID et a remercié madame Valérie Paulus et les parents d'élèves pour leur investissement.

Un intervenant musical rémunéré par la commune va commencer à la rentrée.

Un conseil municipal d'enfants pour les CE2, CM1 et CM2 va être mis en place en septembre par une commission d'élus constituée le 13 novembre dernier.

Des caméras vont être installés sur le parvis de l'école, dans la cour et vers le city stade afin de lutter contre les dégradations régulièrement commises sur ces lieux.

-Travaux sur la commune

***Site des Varennes**

Les travaux de remise en état du local tennis aux Varennes et des toilettes publics sont en cours pour un montant de 15.410 € TTC.

***Chemin du Beaujolais**

Concernant le projet de sécurisation du chemin du Beaujolais, une rencontre avec les techniciens du Département a eu lieu le 29 juin dernier. Une première ébauche de l'aménagement a été proposée au niveau des arrêts de bus ainsi que de la mise en sens unique du chemin du Beaujolais. Un levé topographique de l'intersection entre la RD70 et la rue Guillaume de Varey va être effectué afin de pouvoir proposer une esquisse du second aménagement d'ici début septembre.

Monsieur Samuel Gonnon rajoute que le Département étudie les possibilités pour ralentir la vitesse des véhicules sur la route départementale par dos d'âne ou rétrécissement au niveau du passage piétons situé à l'extrémité du chemin du Beaujolais en face du chemin piétons. L'idée est de supprimer les arrêts de bus sur le trottoir et de les placer sur la voirie pour ralentir les véhicules.

Monsieur Pascal Lequien confirme la complexité des décisions à prendre pour cet aménagement.

Les plans devraient être disponibles en septembre et la communauté de communes devrait prendre en charge l'aménagement.

*Liaison piétonne village/Bayère

Monsieur Gonnon précise que le projet de cheminement piétons entre la sortie du village et le lieu-dit « Bayère » est de la compétence du Département. Beaucoup de communes demandent des chemins pour les piétons et il est très difficile d'obtenir une subvention. La communauté de communes peut uniquement étudier le projet sur plan et soumettre au Département mais elle n'a pas la compétence car l'aménagement est situé hors agglomération.

Il propose d'attendre qu'un cabinet fasse l'étude et monte un dossier. Monsieur le Maire indique que ce projet n'est pas prévu avant 2024.

*Commande de bois

Des devis ont été demandés à trois entreprises afin de comparer les prix et le service et c'est La Centrale Bois à Fleurieux qui a été choisie cette année comme fournisseur de bois et granules.

Les prix sont intéressants, les produits de qualité et la livraison rapide. Les bons de commande ont été distribués dans les boîtes aux lettres avec le flash infos de juin et à ce jour on compte 11 commandes.

*Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Lors du conseil municipal du 13 novembre, une commission CME avait été constituée. Monsieur le Maire va convoquer cette commission fin juillet afin de préparer les élections fin septembre. Ce sont les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Belmont qui sont concernés mais il est possible de rajouter 2 ou 3 enfants scolarisés en école privée. Ils seront entre 8 et 12 élèves élus pour une durée de deux ans soit de septembre 2021 à septembre 2023.

Il faut prévoir une réunion par trimestre le samedi matin en mairie et travailler sur un ou deux projets qui seront sélectionnés et validés au cours des débats.

Le CME pourra être associé aux différents moments de la vie communale ; inaugurations, vœux à la population, actions avec les seniors, actions citoyennes comme le ramassage des déchets, la plantation des arbres pour les nouveaux nés de l'année ... etc.

Comptes-rendus des commissions et syndicats

-Commission communication

Madame Nathalie Couturier nous confirme la sortie et la distribution du flash infos du mois de juin avec une édition bien complète et fournie.

Le thème du prochain bulletin intercommunal sera « Astuces et bons tuyaux », sujet qui n'a jamais été choisi depuis la création du bulletin. C'est la commune de Saint Jean des Vignes qui organisera la sortie. Des courriers ont été envoyés à nos annonceurs habituels et une dizaine de réponses positives sont revenues.

Quant à l'application Panneau Pocket, elle fonctionne bien et on comptabilise 64% des habitants inscrits en 6 mois.

-Commission animation

Madame Sandrine Jorland précise qu'on comptabilise 59 inscrits pour le concert gratuit place Sophie Poncet du 10 juillet ce qui est peu. Une nouvelle campagne de publicité va être organisée avec des banderoles. Depuis le 1^{er} juillet, la réglementation a évolué et il n'y a plus de jauge donc on peut faire entrer des personnes qui se présenteront sans inscription préalable. Le masque n'est plus obligatoire à l'extérieur.

Afin d'éviter la manipulation d'espèces à la buvette, les spectateurs achèteront des tickets ROC qui serviront d'argent. Le policier municipal sera présent dès 19 heures.

Le feu d'artifice sera tiré vers 23 heures.

La commission est convoquée dès 15 heures pour la préparation et l'organisation.

-SIVU de la Pray

Monsieur Samuel Gonnon intervient pour confirmer comme il l'avait déjà annoncé lors du dernier conseil municipal une augmentation de 17% du tarif d'eau traitée au m3.

-Musée des Pierres Folles

Monsieur Jérôme Lebeau résume le conseil d'administration du 24 juin qui s'est déroulé au Domaine des Communes, le musée étant fermé. Au niveau financier, le budget est équilibré. Les ventes de pierres dorées continuent. Les coûts de fonctionnement vont augmenter une fois les travaux finis et les statuts seront revus.

Le lieu de stockage des collections pendant la durée des travaux est tenu secret par sécurité. Le permis de construire a été déposé le 10 juin, les travaux estimés à 10 millions d'euros devraient être terminés en 2024.

Le comité de pilotage a décidé de fermer le jardin botanique et plusieurs personnes ont manifesté leur mécontentement.

Monsieur le Maire propose d'aborder le sujet de la fermeture du sentier botanique au public lors du prochain conseil et de prévoir une délibération.

-Commission sociale de la CCBPD

Plateforme d'entraide : monsieur le Maire a organisé une réunion hier soir avec la présence de madame Gaëlle Nourry directrice du centre social de Lamure-sur-Azergues qui porte la plateforme VHB (Vivre en Haut Beaujolais). Elle a pu répondre aux nombreuses questions et interrogations concernant notre projet de mise en place d'une plateforme d'entraide.

Mutuelle intercommunale : la validation du choix de la mutuelle interviendra le mardi 6 juillet 2021 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2022.

-Commission petite enfance de la CCBPD

Madame Nathalie Couturier a assisté à la réunion du 25 mai. Au niveau de l'attribution des places en crèches, compte tenu du nombre important de demandes, il y a énormément de refus. La CCBPD va aider les assistantes maternelles qui veulent créer leur Maison d'Assistants Maternelles (MAM) mais il manque des locaux disponibles. Il faudrait également valoriser le métier d'assistante maternelle.

La journée de l'enfance devrait être organisée en juin 2022.

-Commission enfance-jeunesse de la CCBPD

Monsieur Dimitri Fonclaud, excusé ce soir, a envoyé un résumé de la réunion du 31 mai sur les accueils de loisirs. Le règlement intérieur va être modifié ainsi que les tarifs. Lors du budget prévisionnel 2021, le coût réel du service a été recalculé. Les tarifs vont augmenter sur deux ans, de 11 % cette année pour les habitants de la communauté de communes et un recalcul des coûts sera fait l'année prochaine pour vérifier la nécessité de ré-augmenter les tarifs.

11 accueils de loisirs sont ouverts cet été avec des protocoles sanitaires en vigueur.

Les inscriptions et programmes sont en ligne sur le site de la communauté de communes.

-Divers

Monsieur le Maire souligne que monsieur Dominique Tétreau vient de sortir son deuxième roman policier « la voie William » après le succès du premier « le deuxième piolet » et demande à madame Nathalie Couturier de l'interviewer pour faire paraître un article dans le prochain bulletin intercommunal.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 17 septembre 2021 à 19 heures 15.

Le conseil d'adjoints est fixé au vendredi 10 septembre 2021 à 18 heures 40.

La séance est levée à 21 heures 05.